



Extrait du registre des délibérations du conseil communautaire

Jeudi 19 mai 2022

n° 22_05_02

Objet de la délibération :

**PLU de Levainville :
prescription de la
modification n°1**

Nombre de conseillers :

En exercice : 64
Présents : 49
Pouvoirs : 9
Votants : 58

Date de la convocation :

13/05/2022

Secrétaire de séance :

Béatrice BONVIN-GALLAS

L'an deux-mille-vingt-deux, le 19 mai, à 19h30, les membres du conseil communautaire de la communauté de communes des Portes Euréliennes d'Île-de-France se sont réunis, en séance ordinaire, salle de Savonnière à Epernon, sous la présidence de Monsieur Stéphane LEMOINE.

Étaient présents Mesdames et Messieurs les conseillers communautaires :

Robert DARIEN, Jean-Luc DUCERF, Jean-Pierre ALCIERI, Youssef AFOUADAS, Cécile DAUZATS, Stéphane LEMOINE, Gérald GARNIER, Eric SEGARD, Elisabeth LEVESQUE, Gérard WEYMEELS, Laurent DAGUET, Dominique MAILLARD, Guilaine LAUGERAY, Xavier-François MARIE, Annie CAMUEL, François BELHOMME, Béatrice BONVIN-GALLAS, Jacques GAY, Armelle THERON-CAPLAIN, Denis DURAND, Simone BEULÉ, Yves MARIE, Nathalie BROSSAIS, Bruno ALAMICHEL, Eric TABARINO, Anne BRACCO, Jean-Pierre RUAUT, Michelle MARCHAND, Pierre GOUDIN, Francisco TEIXEIRA, Michel DARRIVÈRE, Bertrand THIROUIN, Patricia BERNARDON, Ann GRÖNBORG, Emmanuel MORIZET, Nicolas DORKELD, Marie José GOFRON, Gérald COIN, Christel CABURET, Carine ROUX, Michel CRETON, Patrick LENFANT, Gilbert BESNARD (suppléant de Catherine DEBRAY), Michael BLANCHET, Arnaud BREUIL, Serge MILOCHAU, Philippe AUFFRAY, Thierry DELARUE, Jocelyne PETIT

Absents excusés ayant donné pouvoir :

Sylvie ROLAND donne pouvoir à Jean-Pierre ALCIERI
Cécile DAUZATS donne pouvoir à Sylviane BOENS
Patrick OCZACHOWSKI donne pouvoir à Pierre GOUDIN
Patrick KOHL donne pouvoir à Michelle MARCHAND
Pascal BOUCHER donne pouvoir à Stéphane LEMOINE
Bertrand DE MISCAULT donne pouvoir à Emmanuel MORIZET
Philippe RENAUD donne pouvoir à Christel CABURET
Daniel MORIN donne pouvoir à Carine ROUX
Isabelle FAURE donne pouvoir à Stéphane LEMOINE

Absents excusés :

Jean-Nöel MARIE, Jean-François BULIARD, Bruno ESTAMPE, Nicolas PELLETIER, Yves VAN LANDUYT, Marc MOLET

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales

Vu le Code de l'Urbanisme et notamment les articles L153-37, L153-41 à L153-44

Vu la délibération n°21_07_01 en date du 7 juillet 2021 approuvant le PLU de Levainville

Entendu l'exposé justifiant la nécessité d'ajuster le plan local d'urbanisme de Levainville afin de permettre l'accueil d'une entreprise sur la zone d'activités économiques de Levainville (OAP n°3).

Considérant qu'en application des articles L153-36 à 41 du code de l'Urbanisme, ces adaptations relèvent du champ d'application de la procédure de modification de droit commun

Le conseil communautaire, après en avoir délibéré, à la majorité (1 voix CONTRE : Cécile DAUZATS *ayant donné pouvoir à Sylviane BOENS*),

DONNE un avis favorable au projet de modification n°1 du plan local d'urbanisme de Levainville,

DECIDE de prescrire la modification n°1 du plan local d'urbanisme de Levainville,

Conformément aux dispositions de l'article L153-40 du code de l'urbanisme, le projet de modification de PLU sera notifié au Préfet et aux personnes publiques associées pour avis avant le début de l'enquête publique.

A l'issue de l'enquête publique, le projet de modification sera éventuellement amendé et complété pour tenir compte des avis des personnes publiques associées, de l'avis du commissaire enquêteur établi dans le cadre de l'enquête publique, avant d'être approuvé par délibération du conseil communautaire.

**Communauté de communes
Portes Euréliennes
d'Île-de-France**

Envoyé en préfecture le 24/05/2022

Reçu en préfecture le 24/05/2022

Affiché le

2022-17



ID : 028-200069953-20220523-2022_05_02-DE

La présente délibération sera transmise au Préfet et, conformément aux articles R153-20 et R153-21 du Code de l'urbanisme, elle fera l'objet d'un affichage au siège de la communauté de communes et en mairie de Levainville durant un mois et d'une mention dans un journal habilité à diffuser des annonces légales dans le département.

Fait à Epernon, le 23 mai 2022

Le Président,

Stéphane LEMOINE

A handwritten signature in blue ink, appearing to be 'Stéphane Lemoine', written over a faint circular stamp.

